



PROGRAMME RÉCAPITULATIF

**PRATIQUE DE
L'ARBITRAGE
INTERNE**



PRATIQUE DE L'ARBITRAGE INTERNE

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

Session ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Durée totale estimée

6,5 heures (travaux compris)

Prix

125 euros

En cas de prise en charge collective par le FIF PL :

Pour les avocats libéraux : aucune avance de frais sous condition de communication de votre attestation URSSAF de l'année en cours (téléchargeable à partir de votre [compte en ligne](#)) et de votre date de naissance pour transmission au FIF PL (125 euros sont susceptibles d'être prélevés de votre budget annuel FIF PL de 750 euros, dans la limite des fonds disponibles)

Prérequis

Le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes avocats qu'à des avocats plus expérimentés. Leur intérêt pour en savoir plus sur l'arbitrage interne est déterminant pour l'inscription.

Niveau

- Actualisation : tout public et vie professionnelle
- Niveau 1 : acquisition des fondamentaux

Séquences d'apprentissage

1°) Modules et Objectifs :

✓ **Module 1: Devenir acteur de l'arbitrage.**

Objectif pédagogique : permettre aux avocats de distinguer la procédure d'arbitrage du contentieux devant les juridictions ordinaires et des autres modes alternatifs de règlement des différends, ainsi que reconnaître les spécificités de l'arbitrage interne et celles de l'arbitrage international.

✓ **Module 2: Spécificités de l'arbitrage**

Objectif pédagogique : que les avocats puissent présenter à leurs clients les avantages et les inconvénients de l'arbitrage (N.B. : ce module présente la clause compromissoire de façon plutôt théorique (le traitement pratique sera reporté à la fin, au Module 8 – « Préconisations pratiques »).

✓ **Module 3: Etre conseil dans un arbitrage**

Objectif pédagogique : que les avocats intériorisent le rôle du conseil en arbitrage, pour pouvoir tirer profit des particularités de celui-ci, par exemple, la flexibilité de la procédure, la production des preuves, y compris l'audition des témoins de fait et des experts, etc.

✓ **Module 4: La constitution du tribunal**

Objectif pédagogique : que les avocats apprennent quelles sont les qualités requises chez un candidat à être nommé arbitre et sachent comment le choisir et comment gérer la relation avec le tribunal arbitral, dès l'entretien initial afin de déterminer si un candidat à la fonction d'arbitre est adéquat au développement de la procédure arbitrale.

✓ **Module 5: Devenir arbitre**

Objectif pédagogique : Maîtriser les règles d'indépendance des parties et des conseils et apprendre à gérer la procédure, tout en respectant les principes directeurs du procès et en évitant toute situation qui pourrait entraîner l'annulation éventuelle de la sentence arbitrale. Se familiariser avec la façon d'opérer d'un tribunal arbitral collégial (rôle du président et rôle des co-arbitres), y compris pendant le délibéré du tribunal.

✓ **Module 6: Le déroulement de la procédure arbitrale**

Objectif pédagogique : S'initier à la pratique processuelle arbitrale, soit les étapes typiques de la procédure, la production de preuve, la pratique de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire des témoins, l'audience de plaidoirie et les incidents de la procédure.

✓ **Module 7: La sentence arbitrale**

Objectif pédagogique : Se familiariser avec (i) la forme et le contenu essentiel d'une sentence arbitrale et (ii) les voies de recours à son encontre (conditions, effets).

✓ **Module 8: Préconisations pratiques**

Objectif pédagogique : Transmettre aux avocats les recommandations pratiques pour aborder le marché, mais également les recommandations dans la rédaction de la clause compromissoire ou du compromis, une fois que le différend est né.

✓ **Module 9: Evaluation finale**

Objectif pédagogique : Valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation. Les questions concerneront les points essentiels de la formation. Des vidéos illustreront les réponses en indiquant également à l'apprenant quelle partie du parcours il serait préférable de revoir pour lui.

✓ **Classe virtuelle : Conclusion du parcours**

Objectif pédagogique : Mobiliser les apprenants pour un dernier échange en direct avec un expert de l'arbitrage interne et poser leurs ultimes questions. Les apprenants auront par ailleurs la possibilité de poser à tout moment des questions au référent arbitrage de leur groupe par chat direct sur la plateforme 360LEARNING.

2°) Le parcours e-learning intègre une grande variété de contenus pédagogiques :

- Un cas fictif fil rouge filmé, découpé en différentes séquences, plonge les apprenants au fur et à mesure des modules dans les étapes clés d'un arbitrage interne. Le scénario a été rédigé par les membres du Groupe Arbitrage du CNB.
- Des vidéos générales sur la pratique de l'arbitrage interne filmant des experts du Groupe Arbitrage.
- 40 QCM : Les QCM sont intégrés dans chaque module : une question en moyenne au bout de deux à trois activités pour rendre l'apprenant plus actif. Enfin, le module final d'évaluation est composé de 15 questions.
- Des documents interactifs : les documents interactifs sous la forme d'infographies ou de présentations permettent également aux apprenants d'être actifs dans leur apprentissage.
- Des dossiers, fiches et documents PDF permettent d'aller plus loin et sont téléchargeables par les apprenants.

Auteurs scientifiques

Louis DEGOS	Avocat, Président de commission au Conseil National des Barreaux, Cabinet K&L Gates
Irène LEGER	Avocat
Eléonore CAROIT	Avocat et Arbitre
Clément FOUCHARD	Avocat et Arbitre
Jean-Robin COSTARGENT	Expert financier
Julie SPINELLI	Avocat et Arbitre, Le 16 Law
Maximin de FONTMICHEL	Maître de conférences en droit privé
Jean du PARC	Avocat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Dijon, Arbitre
Maria Beatriz BURGHEITTO	Avocate au barreau de Paris et de Buenos Aires

Spécialisation concernée

Droit de l'arbitrage

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions au référent expert du domaine « arbitrage » proposé par le Groupe Arbitrage du CNB. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

Nadia Pereira : n.pereira@efb.fr

Référent « handicap » : referent.handicap@efb.fr/01.80.22.01.53

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation de la formation

Bilan de fin de formation.